

- Q. Eh bien, pouvez-vous en nommer une ?  
R. M. McNab savait que vous faisiez du tapage (kicking, making trouble).  
Q. M. McNab vous l'a-t-il dit ?  
R. Oui.  
Q. Quel autre ?  
R. Plusieurs, je crois, mais je ne me rappelle pas des noms, n'en ayant pas pris note.  
Q. Vous rappelez-vous de quelque autre nom ?  
R. Oh ! Je ne voudrais pas préciser aucun nom ; c'était très généralement compris....

## Zandring, l'ami des curés !

Lors de l'instruction du procès Barbeau vs Feuilteault, devant le juge en chef Langelier, en 1906, M. L.P. Pelletier, l'avocat du demandeur, a fait produire certaines notes de M. le notaire Lessard, de Ste-Marie de Beauce, qui font partie du dossier. On y trouve cette mention :

"14 avril 1906,—M. Barbeau a déclaré à M. Desruisseau....qu'il était pour voir Monseigneur avant de poursuivre, mais que son avocat (M. Pelletier) lui avait dit de ne pas le voir, que son affaire était bonne et qu'il fallait donner un exemple au clergé, et ensuite que s'il gagnait, il fallait faire une enquête à l'évêque pour l'envoyer (le curé), que le testament a dû être fait avant et qu'on le lui a fait signer tout préparé." (Page 597 du factum de l'appelant.)

Q. Il est dit dans le paragraphe 5 de votre plaidoyer ce qui suit : "Le défendeur plaide en outre qu'il n'a jamais en aucune circonstance exercé aucune pression". Dites-vous ça sous serment ?

R. Oui, c'est la vérité.

Q. Ni influence indue ?

R. Ni influence indue, oui, je le dis.

Q. Sous serment ?

R. Sous serment.

Q. Ni frauduleuse, ni illégale....

Page 19 :

Répondez donc carrément à la question. Je vous demande une réponse carrée, de répondre oui ou non ?...

Page 20 :

Q. Etiez-vous sérieux oui ou non lorsque vous lui avez demandé ça ?

R. C'est bon, disons que j'étais sérieux.

Q. Disons ?.....C'est vous qui êtes sous serment...